

**EXTRAIT DU REG
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	15
• présents	12
• votants	12
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

06 septembre 2022

Date d'affichage :

16 septembre 2022

Objet

Rétablissement des voies
de communication suite à
la délimitation du domaine
public autoroutier
concedé (DPAC) de
l'autoroute A 40

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 12 septembre 2022 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTAND Benjamin, CECILLON Christelle, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, MARTINS DO REGO Samuel, MÜLLER Julien.

Absentes excusées : DRIDI Hana, GHÉRARDI Delphine, TAY Nurcan.

Secrétaire de séance :

Mme CECILLON Christelle

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concedé (DPAC) de l'autoroute A 40 et du rétablissement des voies de communication, M. le Maire :

- informe que la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône a chargé le cabinet de Géomètres Experts GEOMEXPERT à MONTARGIS de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Autoroutier Concedé (DPAC) de l'autoroute A 40 qui traverse le territoire de la commune de Saint Germain de Joux (Ain)

- présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge d'APRR.

Suite à l'exposé du Maire, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- REND un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Autoroutier Concedé (DPAC) de l'autoroute A 40, telle qu'elle figure au plan projet.

- NOTE que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône.